

lieu infini d'art de culture et d'innovation direction José-Manuel Gonçalvès

entrée du public 5 rue Curial administration 104 rue d'Aubervilliers 75019 Paris 01 53 35 50 00 www.104.fr

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Publié le 9 janvier 2025
CENTQUATRE-PARIS
104 rue d'Aubervilliers – 75019 Paris

Avis de Publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public au CENTQUATRE-PARIS (75019) suite à une candidature spontanée pour une occupation de la Loge Curial Nord.

Le CENTQUATRE-PARIS a reçu une candidature spontanée pour la mise à disposition temporaire de la Loge Curial Nord pour l'installation d'une boutique de vaisselle vintage à destination du public.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public du CENTQUATRE-PARIS pour l'exercice d'activités économiques, celui-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP afin de solliciter tout opérateur économique à manifester leur intérêt pour l'occupation de la Loge Curial Nord mise à disposition par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), précaire et révocable du public, conformément à l'ordonnance 2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personne publiques.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».



Dans le cadre de cette demande, les activités envisagées consistent en l'installation d'une boutique de vente de vaisselle vintage et ce sur une superficie totale d'environ 27m².

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord du CENTQUATRE-PARIS
- La redevance mensuelle relative à l'occupation sera déterminée de la manière suivante : Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance mensuelle de 450€ HT hors charges au CENTQUATRE-PARIS.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 17 janvier 2025 à 18h00 auprès du CENTQUATRE-PARIS, soit par courrier recommandé ou soit par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Adresse postale : CENTQUATRE-PARIS – 104 rue d'Aubervilliers – 75019 PARIS Adresse électronique : m.raynal@104.fr

Cette consultation n'est pas une procédure de marché public. Date d'envoi du présent avis : 09/01/2025